

Le Satellite : un nouveau bulletin sur la veille internationale

La Direction de l'évaluation et de la révision est heureuse de vous présenter son nouveau bulletin d'information : *Le Satellite*, qui fera le point sur des sujets liés à la sécurité du revenu dans le monde. Il gravitera autour de la planète pour vous informer de faits saillants, de réformes et de nouveautés dans la sphère d'activité de la Régie. Par ce moyen de communication, la Direction de l'évaluation et de la révision fera le relais entre ce qui se passe ailleurs dans le monde et ce qui se passe chez nous en matière de sécurité du revenu. *Le Satellite* paraîtra aussi souvent que ses antennes détecteront des faits intéressants à vous communiquer.

Le Satellite remercie ses collaborateurs et collaboratrices qui l'ont ainsi nommé, soit M^{mes} Claire Arseneault, Éline Dupont, Denyse Groleau, Sophie Guay et Hélène Morin, ainsi que MM. Patrick Després et Jocelyn Roy.

Une réforme des pensions se prépare en France

La France a entrepris au début de 2003 une réforme majeure de son système de retraite.

Le système actuel

Le système de retraite français est composé tout d'abord d'un régime général (l'équivalent du Régime de rentes du Québec) dont le taux de remplacement est de 50 % du salaire après 40 années de participation, pour une retraite qui débute à l'âge de 60 ans. Si la personne n'a pas accumulé 40 années de cotisation, elle doit attendre à 65 ans pour prendre sa retraite.

En plus du régime général, les employeurs du secteur privé doivent participer à un réseau national de régimes complémentaires de retraite. Ces régimes sont financés en répartition, c'est-à-

dire que les cotisations prélevées chaque année servent à payer les prestations de l'année en cours. Le taux de remplacement offert par les régimes complémentaires varie en fonction du salaire. En combinant la rente du régime général et celle du régime complémentaire, le salarié moyen reçoit à la retraite environ 78 % de son salaire de fin de carrière.

Les fonctionnaires bénéficient d'un régime spécial, plus généreux que celui des salariés du secteur privé. Ils peuvent notamment prendre leur retraite après 37,5 années de cotisation, comparativement à 40 années pour le secteur privé.

Le système français fait face à un problème majeur de financement à long terme lié au vieillissement de la population. Selon les normes internationales, le système est généreux et en l'absence de réserves importantes (due au financement par répartition), l'arrivée massive de retraités au cours des prochaines années causera une pression très forte sur les travailleurs qui devront financer les retraites.

La réforme

La réforme concerne les fonctionnaires, les salariés du secteur privé et les travailleurs indépendants. Les principales mesures proposées dans le cadre de la réforme sont les suivantes :

Augmentation du nombre d'années de cotisation pour avoir droit à une pleine pension : Le nombre d'années requises pour avoir droit à une pleine pension sera augmenté de 40 à 41 ans entre 2008 et 2012 (un rapport déterminera d'ici 2008 si cette augmentation sera appliquée dès 2008 ou si elle sera reportée à plus tard). Entre 2004 et 2008, les fonctionnaires devront effectuer le rattrapage de 37,5 à 40 années pour rejoindre les travailleurs du secteur privé. Des mesures particulières s'appliqueront aux travailleurs qui ont commencé à travailler très jeunes.

Incitation à rester plus longtemps sur le marché du travail : Pour ceux qui continueront de travailler après l'âge de 60 ans, la rente sera bonifiée de 3 % par année de report. De plus, on permettra le cumul d'une rente de retraite partielle et d'un revenu de travail.

Pénalité pour la retraite anticipée : Les travailleurs du secteur privé qui prennent une retraite anticipée voient présentement leur rente réduite de 10 % par année d'anticipation. Les fonctionnaires ne sont pas sujets à une telle réduction. La réforme vise à instaurer une réduction actuarielle pour les fonctionnaires qui prennent une retraite anticipée et à faire converger le pourcentage de réduction vers 5 % par année d'anticipation pour tous les travailleurs (secteurs public et privé).

Taux de remplacement garanti pour les personnes à faible revenu : Le système garantira un taux de remplacement du salaire de 85 % pour les personnes qui travaillent au salaire minimum.

Réduction de l'indexation des rentes : La réforme modifiera le mode d'indexation des rentes pour l'aligner sur les prix plutôt que sur les salaires.

Encouragement à l'épargne-retraite : De nouvelles mesures fiscales encourageront l'épargne individuelle dans des véhicules que l'ont peut assimiler aux REER au Québec.

Le gouvernement propose d'étaler les mesures de réforme sur plusieurs années afin d'éviter une diminution brutale des avantages offerts actuellement. On désire par ailleurs mettre en place un processus de suivi des réformes, avec possibilité d'ajuster les mesures à intervalles de cinq ans.

Commentaires

Le gouvernement a l'intention de faire adopter ces mesures par le Parlement au cours de l'été 2003, de telle sorte que la réforme puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Il faut toutefois mentionner que plusieurs mesures ont une application graduelle et n'auront pas toutes leur plein effet en 2004.

Le domaine de la retraite est un sujet très sensible en France. Depuis le début de mai 2003, plusieurs manifestations ont eu lieu en France pour faire opposition au projet de réforme et le gouvernement a dû reculer sur certains points, ce qui pourrait rendre la réforme, dans sa forme finale, insuffisante pour assurer la pérennité du régime. Le projet de loi en est cependant à l'étape de l'adoption par l'Assemblée nationale et il semble que le gouvernement de M. Raffarin soit en train de gagner son pari de voir adopter une réforme attendue depuis plusieurs années.

Pour plus d'information sur le système français et sa réforme, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.retraites.gouv.fr/

Pour toute question ou commentaire sur *Le Satellite*, communiquez avec :

Pierre Plamondon
Coordonnateur des activités internationales
Direction de l'évaluation et de la révision
Régie des rentes du Québec

pierre.plamondon@rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec 